A.R. 04.09.2023 M.B. 27.10.2023 En vigueur 1.12.2023

Modifier

Insérer

Enlever

Article 12 – ANESTHESIOLOGIE

SECTION 3. - Anesthésiologie.

Art. 12. § 1^{er}. Honoraires pour les médecins spécialistes en anesthésiologieréanimation

. . .

e) Traitement de la douleur chronique "

...

202775 202786 Traitement chimique ou traitement par radiofréquence du ganglion coeliaque bilatéral, avec utilisation de l'imagerie médicale

K 180

<u>202112</u> <u>202123</u> * Traitement par radiofréquence du nerf géniculaire par voie percutanée

<u>K</u> 110

<u>202134</u> <u>202145</u> * Traitement par radiofréquence du nerf suprascapulaire par voie percutanée

K 110

<u>Les prestations 202112-202123 et 202134-202145 peuvent seulement être</u> attestées dans les indications suivantes :

- arthrose du genou ou de l'épaule ;
- douleur postopératoire persistante (PPSP) après chirurgie du genou ou de <u>l'épaule.</u>

<u>Les prestations 202112-202123 et 202134-202145 peuvent seulement être attestées une seule fois par articulation et par année civile.</u>

Les prestations 202112-202123 et 202134-202145 peuvent seulement être attestées, si le dossier médical contient la preuve que les traitements conservateurs suivants ont été essayés pendant au minimum 6 mois sans amélioration clinique : kinésithérapie ou rééducation kinésithérapique, antalgiques, infiltration articulaire avec des stéroïdes.

Dans le registre obligatoire pour le traitement de la douleur requis par le § 4, c), de cet article, le score WOMAC (Western Ontario and MacMaster Universities Osteoarthritis Index) est enregistré pour la prestation 202112-202123 et le score OSS (Oxford Shoulder Score) est enregistré pour la prestation 202134-202145.

<u>L'imagerie médicale utilisée lors de l'intervention est comprise dans l'honoraire des prestations 202112-202123 et 202134-202145.</u>

Un intervalle de 12 mois doit s'écouler entre l'attestation des prestations 202112-202123 ou 202134-202145 et l'attestation de la prestation 202694-202705, si celles-ci sont utilisées pour la même indication au niveau de la même articulation.

<u>Les prestations 202112-202123 et 202134-202145 ne sont pas cumulables avec une consultation. "</u>